



MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE

COMTÉ DE PAPINEAU

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Lors de la séance régulière du conseil municipal, qui se tiendra à la salle du Conseil, située au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville, Chénéville (Québec) J0V 1E0, le 7 avril 2025 à 19h, les membres du conseil étudieront la demande de dérogation mineure suivante:

Une demande de dérogation mineure a été déposée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à l'effet de permettre une situation dérogatoire pour les propriétés situées au 335 (cadastre #5 697 525) et 287 (cadastre # 5 697 520) montée Dinel et 0, Albert-Ferland dont les cadastres sont # 5 697 538, # 5 698 054 et le # 5 697 524. La demande concerne l'installation d'un muret de 2 m en cour avant. Cette situation dérogerait à l'article 92 alinéa 1 de notre règlement de zonage 2016-061, puisque la hauteur maximale d'un muret en cour avant est de 1 m.

À cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Chénéville, ce 20^{ième} jour du mois de mars 2025.

Krystelle Dagenais,
Directrice générale et Greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Krystelle Dagenais, directrice générale, greffière-trésorière de la municipalité de Chénéville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 20 mars 2025 entre 9h et midi.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vendredi 20 mars 2025.

Krystelle Dagenais,
Directrice générale et Greffière-trésorière